



Foyer d'Accueil Médicalisé

Résidence Algira

2 rue Algira

36190 ORSENNES

Tél : 02.54.01.61.01

E-mail : fam@algira.org

Site Web : www.fam-algira.com

FAM Résidence Algira

Centre de réinsertion sociale
pour personnes présentant une lésion cérébrale
acquise non évolutive

Demande d'admission de

Nom :

Prénom :

Quel type d'accueil recherchez-vous :

- Un accueil temporaire : séjour de répit, de rupture, d'évaluation
- Un accueil permanent

Date de dépôt du dossier : / /

Rappel des conditions d'admission

- ☞ Etre âgé(e) de 18 ans au minimum ;
- ☞ Avoir une orientation Foyer d'Accueil Médicalisé notifiée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- ☞ Présenter une/des situations de handicap consécutives à une lésion cérébrale acquise non évolutive ;
- ☞ Relever d'un régime d'assurance maladie ;
- ☞ Avoir contracté une assurance responsabilité civile ;
- ☞ Etre bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Hébergement du département d'origine ou percevoir des ressources suffisantes permettant d'assumer le coût du tarif hébergement fixé par le Conseil Départemental de l'Indre (Cf. annexe 1 : note explicative de l'aide sociale du département à l'hébergement).

Contre-indications à l'admission

- ☞ Etat neurovégétatif, syndrome démentiel ;
- ☞ Pathologies dégénératives ;
- ☞ Pathologies lourdes nécessitant une prise en charge et une surveillance médicale permanente, notamment :
 - Troubles respiratoires graves,
 - Trachéotomie.
- ☞ Troubles graves de la déglutition, alimentation par sonde ;
- ☞ Epilepsie sévère non stabilisée ;
- ☞ Antécédents ou troubles psychiatriques en cours pouvant interférer sur la sécurité des usagers, notamment :
 - Agressivité, comportement violent non contrôlable ;
- ☞ Addiction non sevrée ;
- ☞ Syndrome dépressif sévère avec comportement suicidaire ;
- ☞ Incapacité à s'intégrer à la vie en collectivité.

Renseignement du dossier

Ce document est un dossier de demande d'admission. Il comprend 5 fiches permettant de renseigner la commission d'admission de la résidence Algira sur la situation du demandeur.

De ce fait, il doit être rempli avec beaucoup d'attention :

- ☞ Par la personne concernée si elle en a la capacité,
- ☞ Par un tiers, personnes ressources du demandeur (membre de la famille, travailleur social, mandataire judiciaire à la protection des majeurs).

Important :

Veillez à joindre toutes les pièces et documents requis en feuille annexe 1, aucune étude de la demande ne pourra être effective, si les éléments constitutifs du dossier sont incomplets.

PAGE 3 : INSTRUCTION DU DOSSIER

- ✚ Une fois complet, le dossier sera étudié par la commission d'admission.
- ✚ L'avis de la commission d'admission vous sera communiqué par voie postale.
Si l'avis est favorable, nous vous proposerons une visite de préadmission.
- ✚ Au terme de cette visite, si votre demande est confirmée et qu'elle correspond aux missions de l'établissement, vous serez inscrit sur la liste d'attente (la priorité est cependant conférée aux ressortissants du département de l'Indre et de la région Centre).

DECISION D'ADMISSION

- ✚ Au regard de l'avis de la commission d'admission et suivant votre demande, le Directeur fixera le type d'accueil (temporaire ou permanent) et les modalités d'accueil au sein de la résidence Algira.

COMPOSITION DU DOSSIER

Fiche N° 1	Identité de la personne
Fiche N° 2	Situation administrative et financière
Fiche N° 3	Capacités cognitives et comportementales
Fiche N° 4	Evaluation de l'autonomie dans la vie quotidienne
Fiche N° 5	Données socio-professionnelles et profil socio-culturel
Dossier médical	Dossier médical confidentiel
Annexe 1	Note explicative de l'aide sociale à l'hébergement
Annexe 2	Liste des documents à fournir (au dos de la couverture)

**En cas de difficultés particulières et pour de plus amples informations,
vous pouvez contacter :**

Madame Diane BOUQUILLON, Assistante de Service Social.

 : 02. 54. 01. 61. 05

 : assistante.sociale4@algira.org

Annexe 2

Liste des pièces à joindre

Merci de rassembler les copies des documents suivants, ces pièces constitueront le dossier unique.

Les documents inscrits en orange doivent être impérativement joints à la demande d'admission.

Les autres devront être fournis à l'établissement en cas d'admission.

➤ Copie des justificatifs vous concernant :

- Carte nationale d'identité ou titre de séjour
- Carte vitale et attestation de l'assurance maladie
- Carte de mutuelle
- Extrait de jugement de la mesure de protection juridique
- Carte d'invalidité
- Formulaire de désignation de la personne de confiance (le cas échéant)
- Formulaire des directives anticipées (le cas échéant)

➤ Copie des justificatifs concernant vos ressources (document à fournir chaque année) :

- Attestation de paiement de la Caisse d'Allocations familiales (AAH, CR, MVA, APL, ALS, etc.)
- Attestation de paiement de l'Assurance Maladie (pension invalidité)
- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Autres ressources (rentes...)

➤ Copie des justificatifs d'assurance :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Attestation d'assurance fauteuil électrique, le cas échéant

➤ Copie des notifications de décision de la MDPH et Aide Sociale à l'Hébergement :

- Notification des décisions de la dernière CDAPH
- Attribution de la carte mobilité inclusion – invalidité
- Attribution de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Attribution d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Copie de notification de décision d'Aide Sociale à l'Hébergement

➤ Copie des prescriptions médicales :

- Ordonnance du traitement médicamenteux
- Carnet de vaccination
- Prescriptions médicales concernant l'alimentation spécifique (le cas échéant)

➤ Copie des bilans médicaux, paramédicaux (à joindre au dossier médical), socio-éducatifs (le cas échéant)



Important : tout dossier incomplet ne pourra être traité.